



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



10114179

BRUXELLES

20-07-2010

Greffe

N° d'entreprise : 0476.334.435

Dénomination

(en entier) : **LES DEUX FELIX**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : rue Washington, 149 à 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Changement nom-modification objet-transfert siège-refonte.

xxxxxx

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Anne RUTTEN, notaire à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, le cinq juillet deux mille dix, portant la mention d'enregistrement : "Enregistré trois rôles, sans renvoi(s), au premier bureau de l'Enregistrement de Forest, le huit juillet deux mille dix, volume 65, folio 50, case 18 . Reçu vingt-cinq euros. Pr le Receveur, (signé)COULON H.", ce qui suit :

xxxxxx

DENOMINATION: "Philippe FELIX sprl".

OBJET SOCIAL: "La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, en gros ou en détail, la fabrication, la dégustation de toutes denrées alimentaires et de toutes boissons, vins, alcools ou autres, ainsi que toutes activités relatives à la fourniture de tous produits et services de quelque nature que ce soit, en rapport direct ou indirect avec l'approvisionnement et l'exploitation des établissements de type HORECA, l'énumération de ces activités étant énumérative et non limitative.

La société a également pour objet la consultance au sens large ainsi que l'achat et la vente de tous les produits ayant un lien direct ou indirect avec l'art de la table de même que la distribution et l'importation de produits frais et d'épicerie fine.

La société pourra réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Elle peut, tant en Belgique qu'à l'étranger, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra, sans que la désignation qui va suivre soit limitative, acquérir, aliéner, prendre ou donner en location tous immeubles ou fonds de commerce, acquérir, créer, céder tous brevets, licences, marques de fabrique et de commerce, s'intéresser de toutes manières et en tous lieux dans toutes sociétés ou entreprises dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser le sien ou serait susceptible de constituer pour elle une source ou un débouché."

SIEGE SOCIAL: est transféré à 1060 Bruxelles, rue Africaine, 68/72.

Déposés en même temps une expédition du procès-verbal de changement nom-modification objet-transfert siège-refonte, et un rapport.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Anne RUTTEN, Notaire .

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/07/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature